



COMMISSION REGIONALE SPORTIVE

Procès verbal N°1

Réunion du Mercredi 1^{er} octobre 2014

A Pontivy

Présents : P. HAMON, F. RAMARD, A. MACRAIGNE, A. LETO, S. JESUS, C. FRANCILLETTE, M. DE THY

Excusé : L. GORTAIS, D. QUINTIN, J. MERCIER,

Absent :

Assistent : S. PERSAN

I- CHAMPIONNATS SENIORS

1. Simple surclassement

- **PNMA006 MARPIRE CHAMPEAUX / QUIMPER VOLLEY 29** du 21/09/14 :

JOUBIN Léo (n°1901448), joueur M20 du club de QUIMPER VOLLEY 29, a joué sans la mention « simple surclassement » notée sur sa licence.

Le club nous a fourni le certificat médical avec la mention simple surclassement signé par le médecin le 26/09/2014 donc après le match.

Equipe constituée de 5 joueurs régulièrement qualifiés.

L'équipe du Quimper Volley 29 :

Perd la rencontre par forfait (-3 point ; 00/25, 00/25, 00/25) en application de l'article XI.2.1.1. du RGER et sera pénalisée d'une amende de 35 euros en application de l'article XI.2.2.1. cas n°1 du RGER.

Et se déplacera au retour match PNMR072 le 11/01/2015

- **PNMA003 RENNES JA / IMPULSION CLOHARSIENNE** du 21/09/14 :

MEFFRAY PAUL (n°1205363), joueur M20 du club de Impulsion Cloharsienne, a joué sans la mention « simple surclassement » notée sur sa licence.

Le club nous a fourni le certificat médical avec la mention simple surclassement signé par le médecin le 27/09/2014 donc après le match.

COMMISSION REGIONALE SPORTIVE

Procès verbal N°1

Equipe constituée de 8 joueurs régulièrement qualifiés.

L'équipe du Impulsion Cloharsienne :

Perd la rencontre par pénalité (-1 point ; 00/25, 00/25, 00/25) en application de l'article XI.2.1.2. du RGER et 16B du RG de la FFVB.

2. Licence étrangère

Demande de Bruz pour obtenir une autorisation exceptionnelle pour que Fava Eva, joueuse étrangère puisse jouer en Région dès ce week-end.

Le club l'a déjà licenciée depuis le 29/08/2014, elle est dans leur club depuis 3 ans. Les démarches de transfert sont déjà entamées.

Accord de la CSR sous condition que son dossier soit régularisé avant le 1^{er} novembre sous peine de sanction sportive. Perte des matchs joués.

3. Coupe de Bretagne Senior

Ouverture des engagements le 7 octobre, clôture des inscriptions le 3 novembre 2014

1^{er} tour le dimanche 23 /11/14

Les M20 seront autorisés à s'inscrire à condition que les M17 et M15 soient en règle vis-à-vis des surclassements (M15- TSR et M17-DS)

4. Mementos

Ils doivent être renvoyés à tous pour être envoyés avec les championnats jeunes.

II- CHAMPIONNATS JEUNES

1. Création des poules

En annexe le tableau des engagements jeunes

COMMISSION REGIONALE SPORTIVE

Procès verbal N°1

a. Championnat Excellence

Souhait d'harmoniser la comptabilisation des résultats jeunes, le système des seniors doit être appliqué par tous.

St Renan Iroise et Chantepie en M20 M sont remis à disposition des comités pour jouer en championnat départemental et sont inscrits automatiquement en Coupe de BZH senior pour qu'ils répondent au DAF.

b. Championnat Honneur

Clôture des inscriptions pour la deuxième phase le 13 décembre 2014.

2. Demande de sous classement et mixité

Rappel de l'article VIII.1.7. du RGER

VIII.1.7 Sous-classement d'un(e) joueur(joueuse)

Dans les équipes des catégories M11 à M17, UN(e) joueur (joueuse) peut être sous-classé(e). Le club doit obtenir l'autorisation de la LBVB.

Si tel est le cas, l'équipe concernée :

-sera classée en fonction des points qu'elle aura obtenue mais ne pourra pas participer aux Finales Régionales.

- pourra bénéficier des points DAFR de sa catégorie si dans chacun de ses matches, elle a disposé, hors le(la)joueur (joueuse) sous-classé(e), du nombre suffisant de joueurs(joueuses) réclamé par sa catégorie.

- Le Club du Taillis AS souhaite le sous-classement de LETINTURIER Marie (M17) pour jouer en M15, la demande est acceptée. L'équipe est maintenue en M15.
- Le Club du Pipriac Canton souhaite le sous-classement de PACAUD Victor (M17) pour jouer en M15, la demande est acceptée. L'équipe est maintenue en M15.
- Le Club du Goelo SBCA souhaite le sous-classement de BEAUDOUIN Louna (M17) pour jouer en M15 honneur, la demande est acceptée. L'équipe est maintenue en M15.

COMMISSION REGIONALE SPORTIVE

Procès verbal N°1

- Le Club du Couesnon AS souhaite le sous-classement de OUTIN Enola et GOBE Dorine (M17) pour jouer en M15 féminine et intégrer LE GOUARD Mathieu (M13), la demande est acceptée. L'équipe est maintenue en M15 F. Une seule cadette sur le terrain
- Le Club du BREST ESL souhaite le sous-classement de 2 (M17) pour jouer en M15 honneur, la demande est acceptée. L'équipe est maintenue en M15. Une seule cadette sur le terrain

Ces équipes ne pourront pas participer aux Finales Régionales

3. Coupe de Bretagne Jeune

Le règlement va être envoyé à tous les clubs pour informer que les inscriptions sont à faire avant le 17 novembre.

En poussin(e)s, la CSR décide de retenter la première formule : 2 équipes par club pour s'inscrire, si possible 1M/1F, possibilité d'une mixte et possibilité de regroupement de club

Comme l'an passé pour les autres catégories.

4. Dates Finales Régionales

Les Finales Excellence auront lieu dans les Côtes d'Armor et la date du dimanche 31 mai a été retenue.

Les Finales Honneur auront lieu dans le Finistère et la date du samedi 23 mai a été retenue.

5. Taille des terrains de poussin

En coupe de Bretagne Jeune et finales excellence : 4m50*5.50 (extérieur de double de tennis), l'ETR a validé ces dimensions lors de leur réunion du jeudi 2 octobre.

Prochaine réunion le mardi 16 décembre à 19h

Pierrick HAMON
Président de la CSR

Approuvé au CD 8/11/14